



CONSEIL D'ADMINISTRATION
du 1^{er} mars 2013
à 9H 30 à La Roche Bernard

EXTRAIT DE DELIBERATION

Le Conseil d'Administration de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) pour le 5 février 2013, n'a pu tenir séance du fait de l'absence de quorum. Il a donc été convoqué à nouveau le 11 février 2013, pour tenir séance le 1^{er} mars, sur un ordre du jour strictement identique.

Cette séance n'est donc pas soumise à la règle du quorum.

Cette séance du 1^{er} Mars 2013 - 9H 30 est tenue dans les locaux de l'I.A.V. à la Roche-Bernard, sous la Présidence de Monsieur Jean-François GUERIN.

ÉTAIENT PRÉSENTS

- Monsieur Jean-François GUERIN, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine.
- Monsieur Jean-Pierre LETOURNEL, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine.
- Monsieur Thierry TRAVERS, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine.
- Madame Viviane LOPEZ, Conseillère Générale de Loire-Atlantique.
- Monsieur Alain GUIHARD, Conseiller Général du Morbihan.

ABSENTS EXCUSÉS

- Monsieur Yvon MAHE, Conseiller Général de Loire Atlantique.
- Monsieur René LEROUX, Conseiller Général de Loire-Atlantique.
- Monsieur Yannick BIGAUD, Conseiller Général de Loire-Atlantique
- Madame Yvette ANNEE, Conseillère Générale du Morbihan.
- Madame Elodie LE ROHELLEC, Conseillère Générale du Morbihan.
- Monsieur Joseph BROHAN, Conseiller Général du Morbihan, ayant donné pouvoir à A. GUIHARD
- Monsieur Franck PICHOT, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine,

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

- Monsieur Jean-Luc JEGOU, Directeur Général des Services, I.A.V.
- Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur Adjoint, I.A.V.
- Madame Corinne HERVE, Secrétaire Générale, I.A.V.

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 1^{er} mars 2013

à 9 H 30 à La Roche Bernard

2. Exercice 2012 : Résultats : Approbation des comptes administratifs

Les Comptes administratifs de l'exercice 2012, dressés pour le budget principal et les budgets annexes Concession et Eau potable sont présentés à l'Assemblée.

Il est donc demandé au Conseil d'Administration :

- De constater l'identité des valeurs des comptes administratifs 2012 avec celles des comptes de gestion ;
- D'approuver ces comptes administratifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité :

- Constate l'identité des valeurs des comptes administratifs 2012 avec celle des comptes de gestion
- Approuve ces comptes administratifs

Pour extrait conforme

Le Président



Jean François GUERIN